

COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2023/24**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Christelle BAUMET, Sandra Terracol, Fanny CADILLON- LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

Etaient absents et excusés : Mmes Angélique VEYSSET, Alice DEHUREAUX, M Régis GUYONNET, Mme Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Thierry GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

OBJET : Adressage : Le Monteil et Coeurgne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal dans le cadre du déploiement de la fibre il y a lieu de numérotter les maisons suivantes :

ID prise	CADASTRE	SECTION	PARCELLE	N°	TYPE ET NOM DE VOIE	INSEE
9571672	230168000ZA0041	ZA	0041	12	COEURGNE	23168
9571684	230168000ZA0141	ZA	0141	1	LE MONTEIL	23168
9571666	230168000ZA0143	ZA	0143	2	LE MONTEIL	23168
9571663	230168000ZA0145	ZA	0145	3	LE MONTEIL	23168
11049211	230168000ZA0145	ZA	0145	4	LE MONTEIL	23168

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de numérotter les maisons comme indiqué dans le tableau.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 03 avril 2023
Publié, le 07 avril 2023
Transmis, le 07 avril 2023
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

